



# Calendrier scolaire 2013-2014

Zone A	Zone B	Zone C
<b>Académies :</b> Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse	<b>Académies :</b> Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg	<b>Académies :</b> Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles

<b>RENTRÉE DES ENSEIGNANTS (*)</b>	Reprise : <b>lundi 2 septembre 2013</b>		
<b>RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES</b>	Reprise des cours : <b>mardi 3 septembre 2013</b>		
<b>VACANCES DE LA TOUSSAINT</b>	Fin des cours : <b>samedi 19 octobre 2013</b> Reprise des cours : <b>lundi 4 novembre 2013</b>		
<b>VACANCES DE NOËL</b>	Fin des cours : <b>samedi 21 décembre 2013</b> Reprise des cours : <b>lundi 6 janvier 2014</b>		
<b>VACANCES D'HIVER</b>	Fin des cours : <b>samedi 1<sup>er</sup> mars 2014</b> Reprise des cours : <b>lundi 17 mars 2014</b>	Fin des cours : <b>samedi 22 février 2014</b> Reprise des cours : <b>lundi 10 mars 2014</b>	Fin des cours : <b>samedi 15 février 2014</b> Reprise des cours : <b>lundi 3 mars 2014</b>
<b>VACANCES DE PRINTEMPS</b>	Fin des cours : <b>samedi 26 avril 2014</b> Reprise des cours : <b>lundi 12 mai 2014</b>	Fin des cours : <b>samedi 19 avril 2014</b> Reprise des cours : <b>lundi 5 mai 2014</b>	Fin des cours : <b>samedi 12 avril 2014</b> Reprise des cours : <b>lundi 28 avril 2014</b>
<b>VACANCES D'ÉTÉ (**)</b>	Fin des cours : <b>samedi 5 juillet 2014</b>		

(\*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

(\*\*) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi soir.

**Arrêté du 28 novembre 2012 - JO du 1<sup>er</sup> décembre 2012**

## JOURNÉE DE RATRAPAGE DES COURS

En 2013-2014, il est prévu de rattraper la journée du lundi 2 septembre 2013, non scolarisé pour les élèves, afin de respecter les 36 semaines légales de cours.

Conformément à l'arrêté du 28 novembre 2012, ce rattrapage est prévu pendant des semaines comportant seulement 4 jours de cours : une journée est rattrapée au mois de novembre et/ou au mois de juin.

- **Pour les élèves qui ont cours le mercredi matin** : le mercredi 13 novembre 2013 après-midi et le mercredi 11 juin 2014 après-midi.

- **Pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin** : soit le mercredi 13 novembre 2013 toute la journée ; soit le mercredi 11 juin 2014 toute la journée. Le choix de cette date est arrêté par le recteur d'académie.

La sortie est prévue le samedi 5 juillet 2014 après la classe, permettant de conserver une semaine complète de classe en fin d'année.